



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109314

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encre sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du Premier ministre sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encre sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée. L'engagement des services du Premier ministre dans une démarche éco-responsable s'est amorcé depuis 2003. La politique d'utilisation d'encre sans solvants minéraux s'inscrit dans cette démarche. Elle concerne deux des services du Premier ministre. Tout d'abord, la direction des services administratifs et financiers, chargée de la reprographie pour les services généraux du Premier ministre, qui n'utilise plus depuis 2004 d'encre avec solvants minéraux. Le matériel nécessitant ce type de produits a d'ailleurs été remplacé. Certains travaux d'impression sont, en outre, externalisés (papier à en-tête, enveloppes...). Pour le prochain cahier des charges, une clause d'utilisation obligatoire d'encre végétales, ou toutes autres encre sans solvants minéraux et respectueuses de l'environnement est d'ailleurs envisagée. Ensuite, la direction des Journaux officiels, pour laquelle globalement les encres utilisées (environ 867 kg par an) ne contiennent pas de solvants. Seul, un type d'encre (environ 100 litres par an) utilisé au service fabrication contient du « butanone ». Dans toute la mesure du possible, et notamment de l'adéquation entre les offres de produits et les besoins techniques des services, tout est et sera mis en œuvre pour l'utilisation de produits respectant au mieux l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109314

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11453

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2852